

NORME TECHNIQUE SUISSE · CONSTRUCTION & CVC

SIA 382/1 et 382/2

Ventilation mécanique et bâtiments climatisés — bases et exigences

L'essentiel

Les normes techniques de référence pour la ventilation et la climatisation des bâtiments en Suisse.

SIA 382/1 traite des principes de la ventilation mécanique : qualité de l'air intérieur, débits hygiéniques, performance énergétique, confort thermique. L'édition en vigueur est la **SIA 382/1:2025**, publiée en novembre 2025 et qui remplace l'édition de 2014.

SIA 382/2 (édition 2011) couvrait le dimensionnement de la puissance frigorifique et les besoins d'énergie pour les bâtiments climatisés. Son contenu a été **intégré à la norme SIA 380/2:2022**, qui constitue désormais la référence pour les calculs énergétiques détaillés.

Ce que couvre SIA 382/1:2025

La norme s'adresse aux concepteurs, planificateurs, exécutants et exploitants d'installations techniques de l'air intérieur (TAI). Elle s'applique aux bâtiments accueillant des personnes : bureaux, écoles, salles de réunion, commerces et locaux tertiaires en général.

- **Qualité de l'air intérieur** — débits hygiéniques selon SN EN 16798-1, indicateurs CO₂, COV, particules fines.
- **Confort thermique** — températures de consigne, plages d'humidité, vitesse d'air en zone d'occupation.
- **Performance énergétique** — puissance spécifique du ventilateur (SFP), récupération de chaleur, débit variable.
- **Filtration** — classes ISO 16890, qui remplacent les classes G et F historiques.
- **Hygiène et maintenance** — exigences renvoyant vers la directive SICC VA104-01.

Ce que cela implique pour votre établissement

Pour toute construction neuve ou rénovation lourde, la conformité SIA 382/1 est généralement exigée par les bureaux d'études, les architectes et les autorités cantonales. Au-delà de la phase projet, la norme cadre également l'exploitation : mesures de réception, contrôles périodiques des débits, vérification des paramètres de confort et de qualité d'air.

Repères techniques

Émetteur	SIA — Société suisse des ingénieurs et des architectes.
Édition en vigueur	SIA 382/1:2025 (publication novembre 2025, remplace l'édition 2014).
Statut juridique	Norme technique reconnue. Devient contraignante dès qu'elle est citée dans un contrat, un permis de construire ou un cahier des charges.
Indicateurs principaux	CO ₂ comme indicateur de ventilation, plus COV, particules fines (PM2.5, PM10) et formaldéhyde.
Lien avec OLT 3	L'art. 17 OLT 3 (ventilation des lieux de travail) renvoie explicitement à SN 546 382/1.
Évolution majeure 2025	Alignement sur SN EN 16798-1 et SN EN 16890 ; harmonisation européenne via le règlement UE 1253/2014.

Comment AIRWATCH y répond

LA RÉPONSE AIRWATCH

AIRWATCH déploie une mesure continue des paramètres définis par la norme — CO₂, COV, PM2.5, PM10, humidité, température, formaldéhyde — et produit un rapport **conforme SIA 382/1, opposable** aux autorités cantonales, aux bureaux d'études et aux assureurs. Vous disposez d'une preuve permanente de conformité, archivée sur cinq ans, plutôt que de mesures ponctuelles datant souvent de plusieurs années.

À noter : la transition SIA 382/2 → SIA 380/2

La norme SIA 382/2 (édition 2011) reste référencée dans de nombreux documents, mais son contenu sur le dimensionnement énergétique a été repris et actualisé dans la norme **SIA 380/2:2022** (« Calculs énergétiques des bâtiments – Méthode dynamique »). Pour tout projet récent, c'est cette dernière qui fait foi pour les calculs détaillés de puissance et de besoins d'énergie.

Pour aller plus loin

Source officielle : shop.sia.ch · **Notice technique suissetec** : merkblatt.suissetec.ch · **Norme SIA 380/2:2022** (héritière de la SIA 382/2) disponible également sur SIA-Shop.